**Zeitschrift:** Domaine public
**Herausgeber:** Domaine public
**Band:** - (1976)
**Heft:** 355

**Rubrik:** La semaine dans les kiosques alémaniques

**Nutzungsbedingungen**
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

**Conditions d'utilisation**
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

**Terms of use**
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 14.12.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch**

# Métallurgie genevoise: l'enlisement d'une famille

Plusieurs centaines de travailleurs de la métallurgie sont en sursis à Genève. Leur avenir : licenciement et chômage. C'est ce que révèle, dans un dossier fort bien documenté, le mensuel de contre-information et de lutte « Tout va bien », dans son dernier numéro, au long de quatre pages situant l'ampleur de la crise dans des sociétés comme la SIP, Gardy et Tarex.

Dans le cas de Tarex, l'imbroglio est particulièrement exemplaire. Deux ou trois notes explicatives : le sursis pèse lourdement sur les épaules de trois cents travailleurs, mais il constitue également une menace bien précise pour le principal administrateur, M. Charles Chamay qui, le 23 janvier dernier, a été mis par le juge au bénéfice d'un sursis concordataire de quatre mois.

Jusqu'à ce jour, le secret le plus opaque continue de planer sur les responsabilités personnelles des administrateurs de la société anonyme Tarex. Pour un peu, on irait même jusqu'à insinuer que les dits administrateurs sont de pauvres hères qui subissent aujourd'hui sur leurs biens propres la dureté des temps. (Une collecte monumentale en faveur de ces malheureux ou une mobilisation générale des travailleurs concernés, fondés à exiger des comptes précis à leurs patrons sur la gestion de leur entreprise, à chacun d'opter pour l'objectif immédiat qui lui convient le mieux !)

En tout état de cause, la procédure judiciaire actuellement en suspens mériterait d'être suivie pour le moins attentivement : il se pourrait qu'actionnaires et créanciers colmatent simplement les brèches à seule fin d'éviter qu'un linge trop sale soit lavé en public.

Il faut rappeler en effet que, par jugement du 23 janvier 1976, le tribunal prononçait l'ajournement de la faillite des entreprises Tarex SA et Premax SA. Il faut admettre donc qu'avant cette date les responsables de ces sociétés s'étaient trouvés contraints d'informer le juge que « l'actif ne couvrait plus les dettes » (article 725, al. 3 du Code des obligations).

Pour débrouiller un peu plus l'écheveau, quelques points de repères ! Depuis 1972, Charles et Pierre Chamay sont détenteurs d'une partie du capital actions de la société anonyme. En 1975 même, la famille Chamay consent à s'enchaîner corps et biens au devenir de l'entreprise, et elle souscrit personnellement une part de six millions lors de l'augmentation du capital, acquérant, par l'intermédiaire d'une société qu'elle contrôle, Premax SA, une autre part de plus de cinq millions de francs (5 400 000 francs exactement).

### Aveuglement ou contrainte

Or en 1975, il ne fait de doute pour personne que l'avenir de Tarex SA est des plus sombres. L'enlisement volontaire des administrateurs dans leur propre société ne peut donc s'expliquer que de deux manières, si l'on exclut la pure charité qui cadre mal avec les sommes mises en jeu : soit aveuglement total, soit contrainte exercée par des créanciers. C'est cette dernière hypothèse qui paraît la plus vraisemblable, car le plan de redressement de l'entreprise — réduction, puis augmentation de capital — a bel et bien été imposé par l'Union de Banques Suisses.

Mais comment contraindre des personnes « raisonnables » à risquer onze millions et demi dans une affaire en train de péricliter ? C'est le grand mystère de la « déconfiture » de la famille Chamay.

Que l'on ne s'y trompe pas cependant : il est l'usage, dans une certaine bourgeoisie d'affaires, de rechercher, même au bord du gouffre, le compromis qui permettra d'empêcher que la justice se mêle de trop près de la quête des responsabilités. Et dans une opération de ce genre-là, il est également d'usage que le sort des ouvriers, concernés pourtant au premier chef, ne pèse pas lourd dans la balance.

Il serait temps de changer ces mœurs judiciaires-là, en accordant au juge des moyens d'intervention et d'investigation beaucoup plus étendus, afin de faire pièce, particulièrement dans les affaires financières et commerciales, à une complicité de « classe » qui soude dans un mutisme intéressé les parties au procès.

---

**LA SEMAINE DANS LES KIOSQUES ALÉMANIQUES**

# Le retour de S. Pfürtner

*Rentrée en force du professeur Stephan H. Pfürtner, cette semaine, dans le supplément « politique et culturel » de la « National Zeitung ». L'ancien professeur à l'Université de Fribourg (sorti, depuis, de l'Ordre des dominicains auquel il appartenait, puis marié, et enfin aujourd'hui professeur à Marbourg) décortique pour les lecteurs du quotidien bâlois la récente publication vaticane de la Congrégation de la foi sur la sexualité. Environ 6000 mots, parus en janvier dernier, qu'il s'agit de replacer dans leur contexte, tant éthique que linguistique. On ne s'étonnera pas que S. Pfürtner prenne solidement position contre la morale révélée à travers le document de l'Eglise romaine en question. Il en profite pour préciser du reste sa propre pensée au long de deux pleines pages (une suite est annoncée pour ce samedi) frappantes de clarté et de simplicité. Etonnante « NZ » qui tient le pari des articles longs, voire très longs, à l'opposé de tous ses confrères de diffusion comparable (à l'exception peut-être de la NZZ).*

*— Dans le même numéro de la « National Zeitung », deux notes importantes au chapitre de la presse helvétique : d'une part un bilan précis des journaux jurassiens (actuellement diffusés dans les trois districts du Nord, et appelés à présenter l'actualité cantonale du Jura), et d'autre part une analyse de la façon dont ont été choisis les mots d'ordre défendus par différents quotidiens, « Tages Anzeiger », « NZ », « Thurgauer-Zeitung », à l'occasion de la votation sur la participation.*